

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DE

SAINT-DIE DES VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ANOULD

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n°2806/04 du 08 novembre 2004 abrogeant les arrêtés préfectoraux n°36/77/DDA du 1er février 1977 et n°191/78/DDA du 15 avril 1978.**Désignation de la servitude :**

ANOULD : Source de Ramgoutte, Forage du Haut du Mont, Sources Marcillat, les Boas, Grosse Pierre, Haut du Bihet est et ouest, de la Sappe, de la Vierge et des Chalets

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n° 403/2011 du 28/01/2011 modifiant l'Arrêté n° 511/2009 du 03 mars 2009

Désignation de la servitude :

CORCIEUX Source de la Vierge - LA HOUSIERE Source Hennefête - SAINT-LEONARD Source de Grémifont

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 146/77 DDA 04/04/77 SAINT LEONARD

Désignation de la servitude :

SAINT LEONARD (FORAGE)

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT ANOULD - ANOULD (DP) (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - LAVELINE DEVANT BRUYERES.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 63kV GERARDMER - ANOULD.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3° Catégorie. Ligne 225kv. ANOULD - LOGELBACH.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrains de Football: a) lieudit " Haut du Mont" b) lieudit " Grand Breheu". Terrain de sports: lieudit "Sur la Levée" . Courts de tennis. Salle de judo: lieudit "Le Souche". Salle de ping-pong.

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE SAINT-LEONARD A ANOULD. (ex-ligne Saint-Léonard - Fraize)

ALLARMONT

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Classé le 30/03/1978**Désignation de la servitude :**

CELLES-SUR-PLAINE : Scierie de la Hallière façades et toitures de la scierie et du bâtiment d'habitation installations mécaniques et notamment les deux scies dites de Haut Fer

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°571/2009 du 07/04/2009

Désignation de la servitude :

Captage des sources A et B de Dremonrupt et établissement de leurs périmètres de protection .

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 400kv. FESSENHEIM - BEZAUMONT.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain de tennis - Voie verte

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

ARRENTES-DE-CORCIEUX

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit par Arrêté n°90-SGAR- 482 du 03/12/1990**Désignation de la servitude :**

GERBEPAL : Chapelle Sainte-Anne de Martimpré

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

BAN-DE-LAVELINE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté n°451/98 du 03/07/1998 modifiant et complétant l'arrêté n°350/72 DDA 12/09/1972**Désignation de la servitude :**

BAN DE LAVELINE : Sources SALIFONTAINE et GIROPRE

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

a) Courtsde tennis lieudit "Devant la cour". b) Centre sportif et culturel lieudit "Devant la cour".

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

BAN-DE-SAPT

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 116/93/DDE 09/03/93 SAINT-DIE.

Désignation de la servitude :

Source Ban-de-Sapt

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2670/2010 du 28/10/2010

Désignation de la servitude :

Sources Beuvilles, Vieille Goutte, Reveuchet, Charbonnière et Bacher

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2193/2014 du 29/09/2014

Désignation de la servitude :

EL7 CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Approuvé le 11/04/1899

Désignation de la servitude :

RD 45

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1	TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
-----	---

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

PT2	TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
-----	--

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de SENONES-Passif (88-22-048) vers Centre de SAINT DIE-l'Ormont (88-22-043).

PT2	TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
-----	--

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AC1**PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par Arrêté n° 97-SGAR 156 du 07/05/1997.

Désignation de la servitude :

BAN SUR MEURTHE - CLEFCY: Scierie du Lançois. Le canal d'aménée, les vannes et le réservoir d'eau. Les façades et les toitures de la maison d'habitation. La scierie accolée à la maison, en totalité, avec ses mécanismes. Le chantier attenant.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par Arrêté n°93-SGAR-125 du 05/04/1993.

Désignation de la servitude :

BAN SUR MEURTHE - CLEFCY: Chapelle Saint-Hubert de Berniprey.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 46/84 DDA 09/04/84 BAN SUR MEURTHE

Désignation de la servitude :

BAN SUR MEURTHE - CLEFCY (STRAITURE)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°1049/2006 du 11 mai 2006.

Désignation de la servitude :

BAN SUR MEURTHE CLEFCY : source "des Calèches" et source "du Mathiot" ou "SCI"

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3° Catégorie. Ligne 225kv. ANOULD - LOGELBACH.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain de Foot-ball: lieudit "La Fosse". Aire de jeux et détente-basket: lieudit "Le pré Foueux".

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de BAN SUR MEURTHE (88-22-022)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de GERARDMER (88-22-031).

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/12/1990.

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de BAN SUR MEURTHE-Le Grand Valtin (88 22 049)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

BARBEY-SEROUX

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté Préfectoral n°2662/2012 du 21/12/2012 abrogeant l'arrêté n°15/83 DDA 16/03/83 BARBEY-SEROUX**Désignation de la servitude :**

Sources de Pré le Prêtre, de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de GRANGES SUR VOLOGNE - Passif (88-22-021).

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

BELVAL

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n° 1466/2011 du 27/05/2011**Désignation de la servitude :**

Sources Cachette et Behé

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°105/2017 du 16/01/2017

Désignation de la servitude :

LE SAULCY - BELVAL : Sources de la grande goutte A, de la grande goutte B, de la Mouche, de pré des Fontaines et du réservoir du Harcholet

EL7 CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Approuvé le 04/12/1943.

Désignation de la servitude :

R.D. 424

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 400kv. FESSENHEIM - BEZAUMONT.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 14/01/87

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BEUVEZIN - Le Genovre (054 08 006) à centre du CHAMP DU FEU (067 08 007)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

BERTRIMOUTIER

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1453/2016 du 26/07/2016 abrogeant l'article 4 de l'arrêté préfectoral 1/74 DDA du 16/01/74

Désignation de la servitude :

COMBRIMONT Sources Bercail, principal de Rebégoutte et captage supérieur de Rebégoutte

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 13/11/1979

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - Bertrimoutier Coresta 88 13 027

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1979

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE- BERTRIMOUTIER (88 13 027)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

LE BEULAY

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n°909/2012 du 5 juin 2012**Désignation de la servitude :**

Sources du Spitzemberg 1 et 2 et source du Beuley alimentant la commune de Le Beuley en eau potable

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 13/12/ 1996

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE (88-22-069)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 13/12/1996

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Liste des servitudes d'utilité publique

BIFFONTAINE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

BIONVILLE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Classé le 30/03/1978**Désignation de la servitude :**

CELLES-SUR-PLAINE : Scierie de la Hallière façades et toitures de la scierie et du bâtiment d'habitation installations mécaniques et notamment les deux scies dites de Haut Fer

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

BIONVILLE : Captage des trois sources Basse du Toc et source au Pré des Graines

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

BIONVILLE : La Plaine (cette servitude n'est pas reportée sur le plan car elle évolue avec la rivière)

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

BIONVILLE : Ligne 400kV. BEZAUMONT - MARLENHEIM

BOIS-DE-CHAMP

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LA MORTAGNE : Affluent de la Meurthe

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de MORTAGNE - Geru 088 014 0108

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

LA BOURGONCE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1**PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES**

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°1641/2009 du 06/08/2009

Désignation de la servitude :

Etablissement des périmètres de protection des sources T1, T2, S1, S2, S2', S3, et S4 alimentant la commune de Nompatlize en eau potable

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 572/2009 du 09/04/2009

Désignation de la servitude :

Source de la Grande Basse et Source Angelotte alimentant la commune de La Bourgonce en eau potable

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade de football: Rue du Moulin

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

CELLES-SUR-PLAINE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AC1**PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 30/03/1978

Désignation de la servitude :

CELLES-SUR-PLAINE : Scierie de la Hallière façades et toitures de la scierie et du bâtiment d'habitation installations mécaniques et notamment les deux scies dites de Haut Fer

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 07/05/1982

Désignation de la servitude :

CELLES-SUR-PLAINE : Scierie Lajus bâtiment avec ses installations mécaniques bief avec retour sur la rivière roue à aube et haut-fer

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - VIEUX PRE.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Salle à usage polyvalent et sportif - Place de la Gare, Base nautique - lieudit " La Grande Haye"

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

LA CHAPELLE-DEVANT- BRUYERES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 16/04/1984

Désignation de la servitude :

LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES : Eglise de St Jacques du Stat l'ancien choeur et le clocher cadastre section C 1515 d'une contenance de 4 ares 60 centiares

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 83/16 DDA 01/04/83 SDE VAL du NEUNE LA CHAPELLE/B

Désignation de la servitude :

CHAPELLE DEVANT BRUYERES (LA) (LA CHIQUERELLE)

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - LAVELINE DEVANT BRUYERES.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de GRANGES SUR VOLOGNE - Passif (88-22-021)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de GRANGES SUR VOLOGNE - Passif (88-22-021).

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de GRANGES SUR VOLOGNE-Passif - (88-22-021) vers centre de CORCIEUX (88-22-019).

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

Liste des servitudes d'utilité publique

CHATAS

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°654/2015 du 31/03/2015 modifiant l'Arrêté Préfectoral n°172/2007 du 12 janvier 2007.

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources "Guidat", "l'Empereur" et "Châtas" et de leurs ouvrages annexes, alimentant la commune de MENIL-DE-SENONES en eau potable.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

COINCHES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n° 1698/2010 du 24/06/2010 abrogeant l'Arrêté préfectoral n° 115/69/D.D.A.F. du 27/05/1969 ENTRE DEUX EAUX**Désignation de la servitude :**

Sources du Pré des Demoiselles 1 à 4 et Henri

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T5

RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENTS

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

Liste des servitudes d'utilité publique

COMBRIMONT

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1453/2016 du 26/07/2016 abrogeant l'article 4 de l'arrêté préfectoral 1/74 DDA du 16/01/74

Désignation de la servitude :

COMBRIMONT Sources Bercail, principal de Rebégoutte et captage supérieur de Rebégoutte

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Liste des servitudes d'utilité publique

CORCIEUX

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 16/04/1984

Désignation de la servitude :

LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES : Eglise de St Jacques du Stat l'ancien choeur et le clocher cadastre section C 1515 d'une contenance de 4 ares 60 centiares

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n° 403/2011 du 28/01/2011 modifiant l'Arrêté n° 511/2009 du 03 mars 2009

Désignation de la servitude :

CORCIEUX Source de la Vierge - LA HOUSIERE Source Hennefête - SAINT-LEONARD Source de Grémifont

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°444/2014 du 27/01/2014 abrogeant l'arrêté préfectoral n°313/79 DDA 13/08/79 CORCIEUX

Désignation de la servitude :

CORCIEUX Sources Rambaville n°1 à 3 et Forage du Stade - GERBEPAL Sources Grandes Gouttes n°1 à 6

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CORCIEUX - CORCIEUX (CI MARCILLAT) (D.80-1985)

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CORCIEUX - CORCIEUX (DP) (D.80-1985). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CORCIEUX - CORCIEUX (CI DP) (D.100-1985). Voir plan GRTGAZ joint.

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - LAVELINE DEVANT BRUYERES.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Gymnase avec terrain de basket et court de tennis.Terrain de moto-cross. Bassin de natation. Plan d'eau. Terrain de football.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de CORCIEUX (88-22-019)

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de GRANGES SUR VOLOGNE-Passif - (88-22-021) vers centre de CORCIEUX (88-22-019).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LA CROIX-AUX-MINES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit par Arrêté n°93-SGAR-124 du 05/04/1993.**Désignation de la servitude :**

LA CROIX AUX MINES: Chapelle Saint-Marc du Chipal.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de FRAIZE-Passif (88-22-017)

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

DENIPAIRE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : a) Classé le 06/08/1982 b) Inscrit par Arrêté n°93 -SGAR-123 du 05/04/1993.

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Camp celtique de la Bure; a) parcelle n°3 lieu-dit Tete de Villé,section B du cadastre b) parcelles n°1-2-3 et 10 lieux-dits Tete de Villé et Rein de Champ Cote, section B du cadastre.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 284/79 DDA 05/07/79 DENIPAIRE

Désignation de la servitude :

DENIPAIRE (FROIDE FONTAINE)

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Aire d'évolution sportive, lieu-dit "Aux Zillié".

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

ENTRE-DEUX-EAUX

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n° 1698/2010 du 24/06/2010 abrogeant l'Arrêté préfectoral n° 115/69/D.D.A.F. du 27/05/1969 ENTRE DEUX EAUX

Désignation de la servitude :

Sources du Pré des Demoiselles 1 à 4 et Henri

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de FRAIZE-Passif (88-22-017) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T5	RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENTS
----	---------------------------------

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

Liste des servitudes d'utilité publique

ETIVAL-CLAIREFONTAINE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA VALDANGE (SAINT-REMY et ETIVAL) : Affluent de la Meurthe

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 24/10/1969

Désignation de la servitude :

ETIVAL-CLAIREFONTAINE: Zone archéologique constituée du camp de son enceinte et des défenses extérieures située dans la partie de la forêt domaniale de Cote de Répy -parcelles forestières n°15 16 et 17 parcelle n° 11 section A du cadastre.

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé en 1840

Désignation de la servitude :

ETIVAL-CLAIREFONTAINE: Eglise de l'ancienne abbaye d'ETIVAL.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 07/05/1986

Désignation de la servitude :

ETIVAL: Ancien logis abbatial en totalité la galerie du cloître et le mur d'enceinte de l'ancienne abbaye.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°2457/2005 du 17/11/2005 modifiant l'arrêté n°656/78/DDA du 24/11/1978

Désignation de la servitude :

ETIVAL-CLAIREFONTAINE : Sources "La Chipotte" et "Beaulieu"

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°2457/2005 du 17/11/2005 modifiant l'arrêté n°656/78/DDA du 24/11/1978

Désignation de la servitude :

Source Sainte Richarde, la Chipotte et forage de Beaulieu

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°757/10 du 19 avril 2010

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des captages de la commune de Raon l'Etape : sources Toussaint 1, Bois de Bambois 2, 3, 4 et 12, Rhain des Oiseaux 6 et 7, Bois des Maréchaux 9, Carrière de Contal 11, Gué des Saumons 10 et 13, de Housseraye 1, 2, 3, 4 et 5, des Pestiférés 1 et 2, Chaude Fontaine 1 et 2, Le Duc 1 Bas et 2 Haut et le puits Amos, ainsi que pour les ouvrages annexes.

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. et classement en Route Express du 21/04/2000 (article 4). Pour mémoire; liste des actes étant à l'origine de la servitude: a) Arrêté de D.U.P. 60/DDE/92 du 11/02/1992. b) Arrêté de D.U.P. 759/79/DDE du 13/06/1979. c) Arrêtés de D.U.P. 1086/80/DDE du 18/07/1980 et 1003/84/DDE du 09/08/1984. d) Arrêté de D.U.P. du 23/05/1993.

Désignation de la servitude :

R.N. 59. De la limite avec la Meurthe et Moselle à la Déviation de Saint Dié (Route express). Pour mémoire; liste des tronçons d'itinéraire précédemment concernés par la servitude EL 11 modifiée par le décret du 21/04/2000: a) Déviation de Raon l'Etape-Bertrichamps (54). b) Déviation de Saint Blaise. c) Déviation d'Etival Clairefontaine. d) Liaison La Pêcherie-Saint Dié. NB: le Créneau du Petit Robinson n'est concerné que depuis le présent décret.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

EL7 CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Approuvé par le Conseil Général le 18/08/1880.

Désignation de la servitude :

R.D. 424.

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - BACCARAT (DP) (D.150-1966). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - ETIVAL-CLAIREFONTAINE (CI CLAIREFONTAINE) (D.80-1983). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

TRANSPORT ETIVAL-CLAIREFONTAINE - ETIVAL-CLAIREFONTAINE (CI CHATELLE) (D.80-1983)

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL -VINCEY - SAINT NABORD - TRONCON ETIVAL -VINCEY (tracé commun partiel avec ligne 225Kv. ETIVAL - ANOULD)

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - RAON L'ETAPE).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - RAMBERVILLERS (tracé commun partiel avec ligne 63kv GLONVILLE - RAMBERVILLERS).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - VIEUX PRE.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - CLAIREFONTAINE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - SAINT DIE - SAINT MICHEL SUR MEURTHE).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3ème Catégorie. Ligne ETIVAL - RAON L'ETAPE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stand de tir, tennis extérieur, terrain de hand ball: lieudit "Champ de la Basse Mercredi". Tir à l'arc: lieudit "La Basse du Rouge Homme". Stand de Football et piste d'athlétisme, tennis couvert, salle de judo et de tennis de table: lieudit "La Fin de Transémont". Stade de football et terrain de football à 7: lieudit "Au Saut du Sorcier". Tennis couvert: La Papeterie.

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : décret du 13/12/1996

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique d'ETIVAL CLAIREFONTAINE (88 22 065)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINTE-BARBE (88 22 004)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de SAINTE-BARBE (88-22-004) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

FRAIZE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit par Arrêté n° 95-SGAR-370 du 22/09/1995 et modifié par délibération du conseil municipal n°2011/24 du 30/09/2011**Désignation de la servitude :**

FRAIZE : Maison Masson-Wald.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°100 du 07/05/2015

Désignation de la servitude :

FRAIZE : Ancien bâtiment des machines avec les deux cloches d'alarme, les pompes, leur système de pompage, tuyauterie, galerie et puits maçonnés. Cheminée de l'ancienne filature des Aulnes - parcelle n°137

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINÉRALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2496/2012 du 29/11/2012

Désignation de la servitude :

Sources Rochière, Margotelle 1, Petit, Tisserand et Broglia

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de FRAIZE (88-22-016)

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de FRAIZE-Passif (88-22-017)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

FRAPELLE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté Préfectoral n° 868/2016 du 24/03/2016 complétant l'arrêté préfectoral n°71/04 du 15/01/2004**Désignation de la servitude :**

NAYEMONT LES FOSSES et FRAPELLE : Source Marcel

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°71/04 du 15/01/2004

Désignation de la servitude :

FRAPELLE : Sources Sainte Claire, Basse de Stenay et du captage de la parcelle 2.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

GEMAINGOUTTE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

GERBEPAL

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par Arrêté n°90-SGAR- 482 du 03/12/1990

Désignation de la servitude :

GERBEPAL : Chapelle Sainte-Anne de Martimpré

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°444/2014 du 27/01/2014 abrogeant l'arrêté préfectoral n°313/79 DDA 13/08/79 CORCIEUX

Désignation de la servitude :

CORCIEUX Sources Rambaville n°1 à 3 et Forage du Stade - GERBEPAL Sources Grandes Gouttes n°1 à 6

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°507/2004 du 11/02/2004 abrogeant l'arrêté n°176/70 DDA du 22/07/1970

Désignation de la servitude :

GERBEPAL : Source du Blanc Chien

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 63kV GERARDMER - ANOULD.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LA GRANDE-FOSSE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)**Acte instituant la servitude :** Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017**Désignation de la servitude :**

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

GRANDRUPT

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LA HOUSSIERE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n° 403/2011 du 28/01/2011 modifiant l'Arrêté n° 511/2009 du 03 mars 2009

Désignation de la servitude :

CORCIEUX Source de la Vierge - LA HOUSIERE Source Hennefête - SAINT-LEONARD Source de Grémifont

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade de football, Section B n° 1951, lieu-dit "Le Lanceaire".

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

HURBACHE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : a) Classé le 06/08/1982 b) Inscrit par Arrêté n°93 -SGAR-123 du 05/04/1993.

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Camp celtique de la Bure; a) parcelle n°3 lieu-dit Tete de Villé,section B du cadastre b) parcelles n°1-2-3 et 10 lieux-dits Tete de Villé et Rein de Champ Cote, section B du cadastre.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 284/79 DDA 05/07/79 DENIPAIRE

Désignation de la servitude :

DENIPAIRE (FROIDE FONTAINE)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 112/79 DDA 23/04/79 HURBACHE

Désignation de la servitude :

HURBACHE (ROUAU)

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LESSEUX

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté n°647/04 du 23/02/2004**Désignation de la servitude :**

LESSEUX : Sources Dolle Haut, Dolle Bas et de Moyemont

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°647/2004 du 23/02/2004

Désignation de la servitude :

LESSEUX et LUSSE : Sources 1 à 5

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

LUBINE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté n°EE/51 du 23/05/1951**Désignation de la servitude :**

LUBINE : Sources de la Croix et de la Chevre

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

LUSSE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n°2013/1865 du 30/07/2013**Désignation de la servitude :**

Sources de Froide Fontaine, de Prigoutte Haut, de Prigoutte Bas et de la Charnière

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°647/2004 du 23/02/2004

Désignation de la servitude :

LESSEUX et LUSSE : Sources 1 à 5

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Liste des servitudes d'utilité publique

LUVIGNY

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1**PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES**

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°592/2005 du 23 mars 2005

Désignation de la servitude :

LUVIGNY : Sources du "Pré du Garde" et de la "Haute Goutte"

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

MANDRAY

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** 369/73 DDA 19/09/73 MANDRAY**Désignation de la servitude :**

MANDRAY (LANSEGOUTTE)

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Plateau EPS + salle multi activités - Lieudit Centre de loisirs des "Seypré"

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

MENIL-DE-SENONES

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°654/2015 du 31/03/2015 modifiant l'Arrêté Préfectoral n°172/2007 du 12 janvier 2007.

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources "Guidat", "l'Empereur" et "Châtas" et de leurs ouvrages annexes, alimentant la commune de MENIL-DE-SENONES en eau potable.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES - Passif (88 22 048)

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de SENONES-Passif (88-22-048) vers Centre de SAINT DIE-l'Ormont (88-22-043).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LE MONT

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n°2615/2013 du 03/12/2013**Désignation de la servitude :**

Source de Devant la Côte

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

MORTAGNE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MORTAGNE : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 116/93/DDE 09/03/93 SAINT-DIE.

Désignation de la servitude :

MORTAGNE: (MORTAGNE).

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2455/2005 du 17 novembre 2005 abrogeant l'Arrêté n°335/68 DDA du 13 septembre 1968

Désignation de la servitude :

MORTAGNE (PLAINEGOUTTE)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n° 1127/2009 du 05/05/2009 abrogeant l'arrêté Préfectoral n° 233/71 DDA du 26/08/71 MORTAGNE

Désignation de la servitude :

MORTAGNE Sources du Chaudfour, Au dessus de Pleine Goutte et des Rouges eaux

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain sportif.

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de MORTAGNE - Geru 088 014 0108

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE RAMBERVILLERS A BRUYERES. (ex-ligne Mont-sur-Meurthe - Bruyères)

MOUSSEY

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit par Arrêté n°88 - SGAR 185 du 17/05/1988.**Désignation de la servitude :**

- MOUSSEY: Ancienne filature, les façades et les toitures du chateau et de la glacière ainsi que le bassin. Les façades et les toitures du bâtiment crénelé, dit l'Atelier de la filature.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LE RABODEAU (depuis MOUSSEY-scierie l'Abbé jusqu'à son embouchure dans la Meurthe).

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 400kv. FESSENHEIM - BEZAUMONT.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

MOYENMOUTIER

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AC1**PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 24/10/1969

Désignation de la servitude :

ETIVAL-CLAIREFONTAINE: Zone archéologique constituée du camp de son enceinte et des défenses extérieures située dans la partie de la forêt domaniale de Cote de Répy -parcelles forestières n°15 16 et 17 parcelle n° 11 section A du cadastre.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé en 1840 et 10/09/1913 complété par Arrêté n° MH-94- IMM 127 du 30/09/1994.

Désignation de la servitude :

MOYENMOUTIER : Eglise

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé par Arrêté n° MH-94 IMM 127 du 30/09/1994(se substitue à l'ar. d'Inscri.du 19/03/1934

Désignation de la servitude :

MOYENMOUTIER : Portail du XVIIIème de l'ancienne abbaye

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé par Arrêté n°MH-94-IMM 127 du 30/09/1994(se substitue à l'ar. d'Inscri.du 09/07/1993

Désignation de la servitude :

MOYENMOUTIER: Ancienne Abbaye; batiments conventuels et jardins.

Référence du texte législatif : Articles L. 642-1 à L. 642-8 et articles D 642-1 à D 642-28 du code du patrimoine

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfet de Région SGAR - n°95-27 du 18/01/1995

Désignation de la servitude :
RAON L'ETAPE et MOYENMOUTIER.

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°2457/2005 du 17/11/2005 modifiant l'arrêté n°656/78/DDA du 24/11/1978

Désignation de la servitude :
Source Sainte Richarde, la Chipotte et forage de Beaulieu

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 325/68 DDA 27/08/68 MOYENMOUTIER

Désignation de la servitude :
MOYENMOUTIER (LA MALFOSSE)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 2199/09 du 23/10/2009

Désignation de la servitude :

Sources Chevrosegoutte basse, Chevrosegoutte haute, Rhain cailloux haute, Devis basse, Devis moyenne, PELLE haute 3, PELLE haute 4, PELLE basse 1, PELLE moyenne 2 et Champ de Tir.

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. et classement en Route Express du 21/04/2000 (article 4). Pour mémoire; liste des actes étant à l'origine de la servitude: a) Arrêté de D.U.P. 60/DDE/92 du 11/02/1992. b) Arrêté de D.U.P. 759/79/DDE du 13/06/1979. c) Arrêtés de D.U.P. 1086/80/DDE du 18/07/1980 et 1003/84/DDE du 09/08/1984. d) Arrêté de D.U.P. du 23/05/1993.

Désignation de la servitude :

R.N. 59. De la limite avec la Meurthe et Moselle à la Déviation de Saint Dié (Route express). Pour mémoire; liste des tronçons d'itinéraire précédemment concernés par la servitude EL 11 modifiée par le décret du 21/04/2000: a) Déviation de Raon l'Etape-Bertrichamps (54). b) Déviation de Saint Blaise. c) Déviation d'Etival Clairefontaine. d) Liaison La Pêcherie-Saint Dié. NB: le Créneau du Petit Robinson n'est concerné que depuis le présent décret.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LE RABODEAU (depuis MOUSSEY-scierie l'Abbé jusqu'à son embouchure dans la Meurthe).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

RUISSEAU DES RAVINES (depuis MOYENMOUTIER-Saint-Prayel scierie Coichot jusqu'à son confluent avec la Meurthe).

EL7 CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : a) Approuvé le 23/04/1884. b) Approuvé le 23/08/1894. c) Approuvé le 04/04/1908.

Désignation de la servitude :

a) R.D. 424 b) R.D. 37 c) Rue Saint Epvre.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - BACCARAT (DP) (D.150-1966). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - ETIVAL-CLAIREFONTAINE (CI CLAIREFONTAINE) (D.80-1983). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - MOYENMOUTIER (DP) (D.150-2004). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL -VINCEY - SAINT NABORD - TRONCON ETIVAL -VINCEY (tracé commun partiel avec ligne 225Kv. ETIVAL - ANOULD)

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - RAON L'ETAPE).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - RAMBERVILLERS (tracé commun partiel avec ligne 63kv GLONVILLE - RAMBERVILLERS).

I4A	TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE
-----	---

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

I4A	TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE
-----	---

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4A	TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE
-----	---

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - VIEUX PRE.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3^eCatégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - CLAIREFONTAINE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - SAINT DIE - SAINT MICHEL SUR MEURTHER).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3^eme Catégorie. Ligne ETIVAL - RAON L'ETAPE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Complexe salle omnisports, stade de Football et salle des arts martiaux au lieudit "Bas des Enclos". Plateau d'E.P.S. rue du Tambour. Plateau d'E.P.S. rue Paul Elbel. Stand de tir, rue du Haut de Saint-Prayel, salle de musculation de l'école Saint Prayel et piste bicross aux Enclos.

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 25/07/1966

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de MOYENMOUTIER -Haut du Tambour Coresta 88 13 007

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 04/02/1965

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de MOYENMOUTIER-Haut du Tambour (88 13 007)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

Liste des servitudes d'utilité publique

NAYEMONT-LES-FOSSES

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 116/93/DDE 09/03/93 SAINT-DIE.

Désignation de la servitude :

NAYEMONT LES FOSSES: (LES SEPT FONTAINES).

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 2289/2010 du 01/10/2010 abrogeant l'Arrêté Préfectoral n° 76/69 DDA du 27/03/1969 PAIR ET GRANDRUPT SDE DE L'ORMONT

Désignation de la servitude :

Sources 1D, 2D,3D, 4D, 5D, 6D, 7D, 8D, 9D, 10D, 11D, 12D, 13D, 1N, 2N, 3N, 1P, 2P, 3P, 4P et 5P

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : A.P. 86/98/DDE 02/02/98 SAINT DIE ABROGE A.P. 679/75 DDE 10/04/75 SAINT DIE.

Désignation de la servitude :

SAINT DIE (GRATIN) (GERARDIN)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 868/2016 du 24/03/2016 complétant l'arrêté préfectoral n°71/04 du 15/01/2004

Désignation de la servitude :

NAYEMONT LES FOSSES et FRAPELLE : Source Marcel

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°909/2012 du 5 juin 2012

Désignation de la servitude :

Sources du Spitzemberg 1 et 2 et source du Beuley alimentant la commune de Le Beuley en eau potable

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain de Football: lieudit "Au pré Claude Laulé. Terrain de Tennis: lieudit "Sur le Maize".

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Mortagne d'Ormont 088 014 0110

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 15/03/1990.

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE - L'ORMONT (88 22 043)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T5 RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENTS

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

Liste des servitudes d'utilité publique

NEUVILLERS-SUR-FAVE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MORTE (NEUVILLERS-SUR-FAVE) : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°55/10 du

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT NEUVILLERS-SUR-FAVE - NEUVILLERS-SUR-FAVE (DP) (D.80-1996). Voir plan GRTGAZ joint.

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T5 RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENTS

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

NOMPATELIZE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques**Acte instituant la servitude :** Codes fluvial et rural.**Désignation de la servitude :**

LA MEURTHER (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHER - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHER / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHER / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHER / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHER

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

a) Aire communale de sports et loisirs lieudit "Grand Jardin" B 1401,1399,1214,1397,1400,97. b) Salle de sports au sol dojo lieudit "Grands Jardins" B 1401.

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de SAINTE-BARBE (88-22-004) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

PAIR-ET-GRANDRUPT

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques**Acte instituant la servitude :** Codes fluvial et rural.**Désignation de la servitude :**

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

a) Terrain de Hand Ball. b) Terrain de Football.

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T5	RELATIONS AERIENNES DEGAGEMENTS
----	---------------------------------

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

LA PETITE-FOSSE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté n° 3687/2006 du 17 novembre 2006**Désignation de la servitude :**

Sources du "Vallon de la Goutte" et des "Brulées" alimentant la commune de PROVENCHERES SUR FAVE en eau potable

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°909/2012 du 5 juin 2012

Désignation de la servitude :

Sources du Spitzemberg 1 et 2 et source du Beuley alimentant la commune de Le Beuley en eau potable

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2193/2014 du 29/09/2014

Désignation de la servitude :

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 13/12/ 1996

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE (88-22-069)

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1979

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE- LA PETITE FOSSE (88 13 028)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LA PETITE-RAON

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques**Acte instituant la servitude :** Codes fluvial et rural.**Désignation de la servitude :**

LE RABODEAU (depuis MOUSSEY-scierie l'Abbé jusqu'à son embouchure dans la Meurthe).

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

PLAINFAING

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AC2**PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS**

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Classé le 08/12/1910

Désignation de la servitude :

PLAINFAING: Cascade du Rudlin.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Inscrit les 24/11/1972 et 28/09/1973

Désignation de la servitude :

MASSIF DE LA SCHLUCHT-HOHNECK: Massif s'étendant sur le territoire des communes de PLAINFAING LE VALTIN XONRUPT- LONGEMER LA BRESSE (et sur celui des communes du BONHOMME FELLERING KRUTH ODEREN ORBEY WILDENSTEIN STOSSWIHR SOULTZEREN SONDERNACH METZERAL MITTLACH MUHLBACH - SUR - MUNSTER dans le département du Haut-Rhin) et délimité dans le département des Vosges à partir de la limite du département du Haut-Rhin par: le CD n° 34 jus- qu'à l'embranchement du cd n° 34 d jusqu'à l'intersection avec le CD n° 417 de cette intersection la ligne des cretes à l'ouest de la Meurthe jusqu'à l'embranchement du chemin rural reliant vers l'est le C.D. n° 23 passant par le Valtin jusqu'à - Le Rudlin - de - Le Rudlin - le chemin rural dit de Louchbach reliant - Le Rudlin - au col de Louchbach la limite du Département du Haut-Rhin.

AC3 RESERVES NATURELLES

Référence du texte législatif : Articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Décret ministériel du 28/01/1988.

Désignation de la servitude :

CHAUMES DU TANET ET DU GAZON DU FAING.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°983/2007 du 05/04/2007

Désignation de la servitude :

Réalisation des sources R1, R2 et R3 et établissement des périmètres de protection.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3° Catégorie. Ligne 225kv. ANOULD - LOGELBACH.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

PLAINFAING : Salle de musculation 11 place de l'Eglise, Gymnase 39b Noirgoutte, Stade de football et tribunes 39b Noirgoutte, Terrain de pétanque + chalet 42b Habaurupt, Piscine 2 la Mongade (village de vacances)

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de BAN SUR MEURTHE (88-22-022)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LES POULIERES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LE NEUNE : Affluent de la Vologne

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2 x 400kv. HOUDREVILLE - LOGELBACH / MUHLBACH - VINCEY.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

Liste des servitudes d'utilité publique
PROVENCHERES-ET-COLROY

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Classé par Arrêté n°MH-95-IMM 007 du 30/01/1995.(se substitue à l'Ar. d'Insc. du 16/07/1991).**Désignation de la servitude :**

PROVENCHERES SUR FAVE : Eglise Sainte-Catherine , le clocher en totalité.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n° 3687/2006 du 17 novembre 2006

Désignation de la servitude :

Sources du "Vallon de la Goutte" et des "Brulées" alimentant la commune de PROVENCHERES SUR FAVE en eau potable

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 918/2012 du 24/05/2012

Désignation de la servitude :

COLROY-LA-GRANDE : Périmètres de protection de la Source des Hautes Prayes

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

PROVENCHERES-SUR-FAVE : Gymnase au lieudit "les Grandes Royes" - Terrain d'évolution attenant au gymnase au lieudit "Les Grandes Royes" - Terrain de tennis au lieudit "Le Paquis" - Aire de loisirs

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

COLROY-LA-GRANDE : Terrain de sport.

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 12/12/1979 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE - La Petite Fosse Coresta 88 13 028 Centre radioélectrique de LA PETITE FOSSE - Le Spitzemberg 088 014 0102

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 13/12/1996

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de PROVENCHERES SUR FAVE (88-22-038)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

LE PUID

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

I4B**DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

RAON-L'ETAPE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Décret du 25/11/1924**Désignation de la servitude :**

RAON-L'ETAPE : Menhir de Pierre Borne

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé par Arrêté n°MH-95-IMM 123 du 15/09/1995 (remplace . l'Ar. d'Inscr. du 19/12/1986).

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE : 11 fontaines, - l'enfant et le cygne devant le théâtre, - la chèvre à l'angle des rues V. Brajon et J. Ferry, - l'Automne place de la Résistance, - la pomme de pin à l'angle des rues A. Sadoul et A. Ferry, - l'enfant rue de Wessval, - les quatre lions à l'angle des rues abbé Claude et J. Ferry.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 19/12/86

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE : Ancienne halle aux grains et théâtre -escalier et foyer du théâtre

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 19/12/86

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE: Hotel de ville en totalité

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 19/12/86

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE: Eglise (en totalité)

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Arrêté SGAR n°2014-32 du 10/02/2014

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE : Motel situé sur l'île Häusermann (Museumotel)

AC4 ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Référence du texte législatif : Articles L. 642-1 à L. 642-8 et articles D 642-1 à D 642-28 du code du patrimoine

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfet de Région SGAR - n°95-27 du 18/01/1995

Désignation de la servitude :

RAON L'ETAPE et MOYENMOUTIER.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°757/10 du 19 avril 2010

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des captages de la commune de Raon l'Etape : sources Toussaint 1, Bois de Bambois 2, 3, 4 et 12, Rhain des Oiseaux 6 et 7, Bois des Maréchaux 9, Carrière de Contal 11, Gué des Saumons 10 et 13, de Housseraye 1, 2, 3, 4 et 5, des Pestiférés 1 et 2, Chaude Fontaine 1 et 2, Le Duc 1 Bas et 2 Haut et le puits Amos, ainsi que pour les ouvrages annexes.

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. et classement en Route Express du 21/04/2000 (article 4). Pour mémoire; liste des actes étant à l'origine de la servitude: a) Arrêté de D.U.P. 60/DDE/92 du 11/02/1992. b) Arrêté de D.U.P. 759/79/DDE du 13/06/1979. c) Arrêtés de D.U.P. 1086/80/DDE du 18/07/1980 et 1003/84/DDE du 09/08/1984. d) Arrêté de D.U.P. du 23/05/1993.

Désignation de la servitude :

R.N. 59. De la limite avec la Meurthe et Moselle à la Déviation de Saint Dié (Route express). Pour mémoire; liste des tronçons d'itinéraire précédemment concernés par la servitude EL 11 modifiée par le décret du 21/04/2000: a) Déviation de Raon l'Etape-Bertrichamps (54). b) Déviation de Saint Blaise. c) Déviation d'Etival Clairefontaine. d) Liaison La Pêcherie-Saint Dié. NB: le Créneau du Petit Robinson n'est concerné que depuis le présent décret.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

EL7 CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : a) Décret du 26/07/1924. b) A.P. du 06/02/1878. c) Approuvées les 21/10/1877,16/04/1898,20/07/1907.

Désignation de la servitude :

a) R.N. 259. b) Rue d'Alsace. c) Rue Joly Bois,Rue Victor Hugo,Rue Viombois.

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT CERVILLE-BALDENHEIM (ALSACE 1 et 2) (D.450-1969 et D.450-1976). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT MOYENMOUTIER - BACCARAT (DP) (D.150-1966). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT THIAVILLE-SUR-MEURTHE - RAON L'ETAPE (CI) (D 80-1990)

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT RAON-L'ETAPE - RAON-L'ETAPE (DP) (D.80-2004). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL - ANOULD (tracé commun partiel avec TRONCON ETIVAL - VINCEY de la ligne 225kv. ETIVAL-VINCEY- SAINT NABORD).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 225kv. ETIVAL -VINCEY - SAINT NABORD - TRONCON ETIVAL -VINCEY (tracé commun partiel avec ligne 225Kv. ETIVAL - ANOULD)

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - RAON L'ETAPE).

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - VIEUX PRE.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3ème Catégorie. Ligne ETIVAL - RAON L'ETAPE (tracé commun partiel avec ligne 63kv. ETIVAL - GLONVILLE).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade de football, Tir à l'arc, Tennis, Terrain de pétanque, Complex sportif, Plateau sportif, Gymnase, Hall sportif, Etablissement thermal salle chaude, Piste de roller

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté n°75/05/DDE du 15 avril 2005

Désignation de la servitude :

Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvement de Terrain sur la colline de Beauregard (glissement de terrain, coulées de boue, chutes de blocs).

PT1 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 27/08/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de RAON L'ETAPE -Chateau Robert Coresta 88 13 013

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/04/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de RAON L'ETAPE-Chateau Robert (88 13 013)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 31/10/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de RAON L'ETAPE (88 22 044)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 31/10/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de RAON L'ETAPE-Passif (88 22 045)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

RAON-LES-LEAU

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques**Acte instituant la servitude :** Codes fluvial et rural.**Désignation de la servitude :**

RAON-LES-LEAU

Liste des servitudes d'utilité publique

RAON-SUR-PLAINE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n°2949/2005 du 14 décembre 2005

Désignation de la servitude :

Raon sur Plaine : Sources "1912", "1929" (3 captages) et "Près le Kief"

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Aire sportive et de détente, lieudit "La Tannerie".

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

RAVES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** 14/70 DDA 11/02/70 RAVES**Désignation de la servitude :**

RAVES (LES HAYES)

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

REMOMEIX

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A5**CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Référence du texte législatif : Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Sur le territoire communal

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. du 30/11/83.

Désignation de la servitude :

R.N.59. Déviation de Saint Dié (Route express).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA FAVE (depuis un point situé à 1250m au dessous de la commune de LUBINE jusqu'à son embouchure avec la Meurthe).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINTE MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A

GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

INT1	SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES
------	---------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :
AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

Liste des servitudes d'utilité publique

LES ROUGES-EAUX

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MORTAGNE : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté n° 1127/2009 du 05/05/2009 abrogeant l'arrêté Préfectoral n° 233/71 DDA du 26/08/71 MORTAGNE

Désignation de la servitude :

MORTAGNE Sources du Chaudfour, Au dessus de Pleine Goutte et des Rouges eaux

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1717/2010 du 27/07/2010 abrogeant partiellement l'Arrêté Préfectoral n°327/72 DDA du 01/09/1972 TAINTRUX

Désignation de la servitude :

Sources Grandrupt 1 et 2, Bonhomme et Moinehaye Ouest

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de MORTAGNE - Geru 088 014 0108

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxy (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A5

CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Référence du texte législatif : Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Sur le territoire communal

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par arrêté n° 97-SGAR 49 du 13/02/1997.

Désignation de la servitude :

SAINT DIE : Temple maçonnique : La salle avec ses décors, toiles, vitraux et peintures. (pas de périmètre de 500m car la servitude est à l'intérieur de l'immeuble)

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : a) Classé le 06/08/1982 b) Inscrit par Arrêté n°93 -SGAR-123 du 05/04/1993.

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Camp celtique de la Bure; a) parcelle n°3 lieu-dit Tete de Villé,section B du cadastre b) parcelles n°1-2-3 et 10 lieux-dits Tete de Villé et Rein de Champ Cote, section B du cadastre.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 12/07/1886

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Cathédrale et cloître

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 12/07/1886

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Eglise Notre-Dame attenante à la cathédrale

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 18/07/1933

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Ancien palais épiscopal dit -de la Galaizière- (ancien collège de jeunes filles) façade sur la place de la cathédrale

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 17/04/1931

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Poterne de l'ancien chateau rue Saint-Charles

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 10/05/1988 (annule et remplace l'Arrêté d'inscrip tion du 28/12/1978).

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Manufacture Duval (oeuvre de Le Corbusier) quai du Torrent; façades,couvertures,structure en béton sur pilotis en totalité,et les bureaux sur la terrasse du batiment principal.(Cadastre section AH n°20).

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 02/12/1948

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Place du chapitre fontaine du XVIIIème

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 31/05/1946

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Rue du Nord - CURE - les deux portes d'entrée

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 20/09/1946

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : 14 rue du Nord fontaine du XVIIIème

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Arrêté de classement n° MH. 05- IMM.016 du 29 mars 2005 complète et se substitue en partie à l'arrêté d'inscription SGAR n°76/2004 du 29 mars 2004

Désignation de la servitude :

La maison du docteur GAUTHIER, en totalité, y compris le banc extérieur et la cheminée intérieure, 91, rue de l'Orme à SAINT DIE DES VOSGES.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 18/07/2013

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE-DES-VOSGES : Usine Gantois

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : claasé le 08/12/1910

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Roches des Corbeaux ou de la Bure au sommet du massif de la Bure à 4 km au nord de la ville.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Classé le 08/12/1910

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Roche des Fées sur une ligne de la crete de la montagne d'Ormont à 4 km au nord-est de la ville.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Classé le 08/12/1910

Désignation de la servitude :

SAINT-DIE: Roches Saint-Martin au-dessus de la cote Saint-Martin à 2 km au sud-ouest de la ville.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : A.P. 86/98/DDE 02/02/98 SAINT DIE ABROGE A.P. 679/75 DDE 10/04/75 SAINT DIE.

Désignation de la servitude :

SAINT DIE (GRATIN) (GERARDIN)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 116/93/DDE 09/03/93 SAINT-DIE.

Désignation de la servitude :

SAINT - DIE: (LES TROIS SCIERIES) (LA GOUTTE MORELLE) (LA GOUTTE DU RUPT) (LE BOIS LE ROY).

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. du 30/11/83.

Désignation de la servitude :

R.N.59. Déviation de Saint Dié (Route express).

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. et classement en Route Express du 21/04/2000 (article 4). Pour mémoire; liste des actes étant à l'origine de la servitude: a) Arrêté de D.U.P. 60/DDE/92 du 11/02/1992. b) Arrêté de D.U.P. 759/79/DDE du 13/06/1979. c) Arrêtés de D.U.P. 1086/80/DDE du 18/07/1980 et 1003/84/DDE du 09/08/1984. d) Arrêté de D.U.P. du 23/05/1993.

Désignation de la servitude :

R.N. 59. De la limite avec la Meurthe et Moselle à la Déviation de Saint Dié (Route express). Pour mémoire; liste des tronçons d'itinéraire précédemment concernés par la servitude EL 11 modifiée par le décret du 21/04/2000: a) Déviation de Raon l'Etape-Bertrichamps (54). b) Déviation de Saint Blaise. c) Déviation d'Etival Clairefontaine. d) Liaison La Pêcherie-Saint Dié. NB: le Créneau du Petit Robinson n'est concerné que depuis le présent décret.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LE TAINTROUE (depuis TAINTRUX=scierie de Rougville jusqu'à son confluent avec la Meurthe).

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

(à préciser avec la commune).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade de football des Tuileries (Au dessus de la Tuilerie), Carrière hippique (Au dessus de la Tuilerie), Cossec Michel Plinguier (Saint-Roc), Stade de football de Foucharupt (Le haut de Pansureux), Gymnase René Perrin (Voix de Périchamp), Stade Emile Jean-Pierre (Les Grands Pâtis), Gymnase Léo Lagrange (Les Grands Pâtis), Stand de tir (Basse de la Raie Goutte), Stade de rugby Pierre Pebay (Devant La Porte), Parc Omnisport Joseph Claudel (Au dessus du pré Vindelin), Football en herbe (Au coucheux), Football stabilisé (Au coucheux), Practice de Golf (Pré Vindelin), Tennis couvert (Au coucheux), Tennis extérieur (Pré de l'Hôpital), Piste d'athlétisme (Au Coucheux), Tir à l'arc, Ancien Tennis (Les Grands Pâtis), Piscine, Stade cynophile (sous le Pâtis des denayes)

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 515-8 et suivants, L.515-12, R. 515-24 à R. 515-31 et nomenclature des ICPE annexée à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement, nomenclature des ICPE annexée à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°869/2016 du 13/07/2016

Désignation de la servitude :

Site de l'ancien garage automobile GARAGE GASSER installé 18 Quai Sadi Carnot à SAINT-DIE-DES-VOSGES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 25/01/1961

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE -Roche Saint Martin Coresta 88 13 002

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Mortagne d'Ormont 088 014 0110

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 13/12/1996

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre d'ETIVAL CLAIREFONTAINE (88-22-065) à centre de SAINT DIE L'Ormont (88-22-043).

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de SAINTE-BARBE (88-22-004) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE (88 22 005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 15/03/1990.

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE Breuil (88 22 042)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 15/03/1990.

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE - L'ORMONT (88 22 043)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Liste des servitudes d'utilité publique
SAINT-JEAN-D'ORMONT

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

AC4 ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Référence du texte législatif : Articles L. 642-1 à L. 642-8 et articles D 642-1 à D 642-28 du code du patrimoine

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfet de Région n°218-SGAR 98 du 28 Mai 1998.

Désignation de la servitude :

SAINT JEAN D'ORMONT.

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 404/68 DDA 19/10/68 SAINT JEAN D'ORMONT

Désignation de la servitude :

SAINT JEAN D'ORMONT (LES RAINS)

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de SENONES-Passif (88-22-048) vers Centre de SAINT DIE-l'Ormont (88-22-043).

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

SAINT-LEONARD

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LA MEURTHE (SAINT-LEONARD - SAULCY-SUR-MEURTHE - SAINTE-MARGUERITE) : Affluent de la Moselle

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 146/77 DDA 04/04/77 SAINT LEONARD

Désignation de la servitude :

SAINT LEONARD (FORAGE)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 146/77 DDA 04/04/77 SAINT LEONARD

Désignation de la servitude :

SAINT LEONARD (SOURCE DU SARU)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 30/70 DDA 12/03/70 SDE VANEMONT LA HOUSIERE

Désignation de la servitude :

SAINT LEONARD (GREMIFONT)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : A.P. 86/98/DDE 02/02/98 SAINT DIE.

Désignation de la servitude :

SAULCY SUR MEURTHE (Le Breux)

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain de sports: lieudit "Les Champs Pellières".

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT3B	TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION
------	--

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

T1	VOIES FERREES
----	---------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE SAINT-LEONARD A ANOULD. (ex-ligne Saint-Léonard - Fraize)

Liste des servitudes d'utilité publique
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural**Acte instituant la servitude :** A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963**Désignation de la servitude :**

LE MAUBRE (SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE) : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 2284/2012 du 25/10/2012 abrogeant l'Arrêté Préfectoral n°56/78 DDA du 03/02/78 SAINT-MICHEL SUR MEURTHE

Désignation de la servitude :

Sources des Closé Hauts et Bas, de la Basse des Meules, du Chemin des Sources Hautes, du Chemin des Sources Basses, de la Manufacture 1, 2 et 3 et de Houvion 1 et 2 SAINT MICHEL SUR MEURTHE

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1699/2010 du 24/06/2010

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources "Les Hauts Champs 1 et 2"

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade de football, Tir à l'arc, Tennis, Terrain de pétanque, Complexe sportif, Plateau sportif, Gymnase, Hall sportif, Etablissement thermal salle chaude, Piste de roller

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de SAINTE-BARBE (88-22-004) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret n° DEFD1412201D du 30/05/2014

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien de centre de Jeuxey (ANFR n° 088 057 0001) à centre de Belmont (Bas-Rhin)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE LUNEVILLE A SAINT-DIE.

Liste des servitudes d'utilité publique

SAINT-REMY

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA VALDANGE (SAINT-REMY et ETIVAL) : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°3685/2006 du 17 novembre 2006.

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources du "Bas du Vieux Haut" et des "Voyageurs", et de leurs ouvrages annexes.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de SAINTE-BARBE (88-22-004) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

SAINT-STAIL

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2422/2013 du 04/11/2013

Désignation de la servitude :

Sources Barthélemy, Valentin, de la Sapinière et Haouy

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté préfectoral n°2778-13 du 19/12/2013

Désignation de la servitude :

Source de la Vouille

I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

SAINTE-MARGUERITE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (SAINT-LEONARD - SAULCY-SUR-MEURTHE - SAINTE-MARGUERITE) : Affluent de la Moselle

Référence du texte législatif : Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Sur le territoire communal

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par arrêté n° 97-SGAR 49 du 13/02/1997.

Désignation de la servitude :

SAINT DIE : Temple maçonnique : La salle avec ses décors, toiles, vitraux et peintures. (pas de périmètre de 500m car la servitude est à l'intérieur de l'immeuble)

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 16/03/1926

Désignation de la servitude :

SAINTE-MARGUERITE : Eglise - clocher

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : A.P. 86/98/DDE 02/02/98 SAINT DIE ABROGE A.P. 679/75 DDE 10/04/75 SAINT DIE.

Désignation de la servitude :

SAINT DIE (GRATIN) (GERARDIN)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 395/95/DDE 15/06/95 SAINTE MARGUERITE

Désignation de la servitude :

SAINTE MARGUERITE (PUITS N° 1 ET 2).

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. du 30/11/83.

Désignation de la servitude :

R.N.59. Déviation de Saint Dié (Route express).

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT LA GRANDE FOSSE - SAINT MARGUERITE (D.150-1980). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

INT1

SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Salle polyvalente, Stade municipal; lieudit "Le Village".

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SAINT-DIE (88 22 005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de FRAIZE-Passif (88-22-017) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1 VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE STRASBOURG A SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

LA SALLE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté n° 2999/2003 du 20 octobre 2003**Désignation de la servitude :**

LA SALLE: source de "la Tranchée"

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°3685/2006 du 17 novembre 2006.

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection des sources du "Bas du Vieux Haut" et des "Voyageurs", et de leurs ouvrages annexes.

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain en terre du "Valtin" de 1150m2 environ, grillagé pour divers jeux, lieu-dit les Petites Fossotes.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LE SAULCY

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté Préfectoral n°105/2017 du 16/01/2017**Désignation de la servitude :**

LE SAULCY - BELVAL : Sources de la grande goutte A, de la grande goutte B, de la Mouche, de pré des Fontaines et du réservoir du Harcholet

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 400kv. FESSENHEIM - BEZAUMONT.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

SAULCY-SUR-MEURTHE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (SAINT-LEONARD - SAULCY-SUR-MEURTHE - SAINTE-MARGUERITE) : Affluent de la Moselle

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 118/71 DDA 21/06/71 SAINT DIE

Désignation de la servitude :

SAULCY SUR MEURTHE (KEMBERG LANGCHAMP)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1717/2010 du 27/07/2010 abrogeant partiellement l'Arrêté Préfectoral n°327/72 DDA du 01/09/1972 TAINTRUX

Désignation de la servitude :

Sources Grandrupt 1 et 2, Bonhomme et Moinehaye Ouest

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : A.P. 86/98/DDE 02/02/98 SAINT DIE.

Désignation de la servitude :

SAULCY SUR MEURTHE (Le Breux)

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : 395/95/DDE 15/06/95 SAINTE MARGUERITE

Désignation de la servitude :

SAINTE MARGUERITE (PUITS N° 1 ET 2).

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT REMOMEIX - GERARDMER (D.100-1984). Voir plan GRTGAZ joint.

I3A GAZ - CANALISATIONS DE TRANSPORT

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64 et Arrêté préfectoral n°107/2017 du 19/01/2017

Désignation de la servitude :

TRANSPORT SAULCY-SUR-MEURTHE - SAULCY-SUR-MEURTHE (DP) (D.50-1998). Voir plan GRTGAZ joint.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

JS1 PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Stade communal. Terrain de jeux pour scolaires: lieudit "Les prés Calelans".

PM1 PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/02/89

Désignation de la servitude :

Faisceau Hertzien centre de FRAIZE-Passif (88-22-017) vers centre de SAINT-DIE (88-22-005)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 05/04/1990

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BAN SUR MEURTHE (88-22-022) vers centre de SAINT - DIE (88-22-005).

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE D'ARCHES A SAINT-DIE.

Référence du texte législatif : Code de l'aviation civile: articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3.

Acte instituant la servitude : Décret du 02/05/1985.

Désignation de la servitude :

AERODROME DE SAINT-DIE REMOMEIX.

SENONES

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Arrêtés Préfectoraux du 21 septembre 1983 et du 18 août 2005 - Arrêté SGAR n°2012-170 du 15 mai 2012**Désignation de la servitude :**

SENONES : L'ancienne église abbatiale place Dom Calmet, actuellement église paroissiale, en totalité (à l'exception de la tour classée) (cad. AH 10) : inscription par arrêté du 21 septembre 1983 - Le grand escalier ovale avec sa rampe en fer forgé ; les galeries du cloître ; les façades et toitures du logis abbatial (cad. AH 7, 9) : classement par arrêté du 21 septembre 1983 - Les façades et les toitures des anciens bâtiments conventuels ; l'escalier droit du cloître avec sa cage ainsi que l'escalier avec sa rampe en fer forgé et sa cage ainsi que la pièce dite "salle des abbés" avec son décor (lambris, bibliothèque murale, cheminée, plafond avec ses gypseries) dans l'ancien logis abbatial ; les façades et les toitures des deux ailes de la cour des communs : le bâtiment des communs à arcades (à l'exception de l'extension de la fin du 19e siècle) et la bibliothèque, y compris son extension du 18e siècle ; la tour du 12e siècle de l'église (ancienne croisée du transept) avec son beffroi et le clocher en élévation en totalité, y compris son couvrement et sa charpente ; les sols comprenant l'assise de l'ancienne nef romane, l'assise du cloître et le sol de la cour des communs (cad. AH 9, 10, 413, 422) : classement par arrêté du 18 août 2005 - Les intérieurs du bâtiment de la bibliothèque (cad. AH 422) : inscription par arrêté du 15 mai 2012

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 15/01/1975

Désignation de la servitude :

SENONES : 5 rue du 1er Bataillon - façades et toitures sur rue

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé par arrêté n°MH.97-IMM.097 du 18/12/1997 (se substitue à l'arrêté d'inscription du 21/12/1982).

Désignation de la servitude :

SENONES : 1 et 2 place Clémenceau et 16 et 23 place Charles Thumann ; ancien hôtel de Bilstein façades et toitures y compris le passage charretier

AC1	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
-----	--------------------------------------

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 21/12/1982

Désignation de la servitude :

SENONES : 3 place Clémenceau -ancien pilori des Princes de Salm dépendant de l'immeuble

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit le 21/12/1982

Désignation de la servitude :

SENONES : 5 place Clémenceau -ancien hotel Messier -façades et toitures

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : a) Classé le 21/12/1982 b) Inscrit le 21/12/1982

Désignation de la servitude :

SENONES : 6 place Clémenceau hotel de Montfort puis du Prince Charles : a) Escalier de la terrasse avec sa rampe en fer forgé b) Façades et toitures ainsi que l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé par Arrêté n°MH-94-IMM 062 du 19/05/1994(se substitue à l'ar. d'Inscr. du 22/10/1991

Désignation de la servitude :

SENONES: Ancien chateau des Princes de Salm; façades et toitures ainsi que l'escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé.

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Inscrit par Arrêté n°91-SGAR-404 du 22/10/1991.

Désignation de la servitude :

SENONES: Les jardins du Prince Charles.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Classé le 08/12/1900

Désignation de la servitude :

SENONES: Roche Mère Henry au faite de la montagne dite cote de SENONES.

AC2 PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Inscrit le 24/05/1982

Désignation de la servitude :

SENONES: Deux ensembles formés l'un par le centre historique l'autre par le site de la Louvière et délimités comme suit: - dans le sens des aiguilles d'une montre: Premier ensemble: - Centre historique de SENONES en partant du nord-ouest rue du Président Poincaré : parcelles n° 379 et 371 section AC, rue de la République : façades sur rue et toitures depuis la limite entre les parcelles n° 437 et 305 jusqu'à la limite des parcelles n° 315 et 316 limite des parcelles n° 315 et 316 jusqu'à la rue Mallens rue Mallens : parcelle n° 110 rue de l'Auviot: limite des parcelles n° 319 et 320 rue de la République : façades sur rue et toitures depuis la limite entre les parcelles n° 319 et 320 jusqu'à la rue Charles Claudel - rue Charles Claudel: façades sur rue et toitures depuis la parcelle n° 243 jusqu'à la parcelle n° 236 façades sur rues et toitures de la parcelle n° 232 à la limite des parcelles n° 224 et 225 façades sur rue et toitures depuis la parcelle n° 250 jusqu'à la rue de la Déportation rue de la Déportation : façades sur rue et toitures des parcelles n° 244 et 273 rue de la Déportation coté est jusqu'à la limite de la parcelle n° 67 avec les parcelles n° 66 63 61. Le Rabodeau en ses deux rives jusqu'à la limite entre les lieux-dits -Le Moulin- et -les Prés du Moulin- limite entre les lieux-dits -Le Moulin- et -les Prés du Moulin- limite des communes de SENONES et de LA PETITE-RAON limite des communes de SENONES et de VIEUX-MOULIN. Chemin rural jusqu'à l'intersection avec le CD n° 49 b de SENONES à VIEUX-MOULIN route du plateau Saint-Maurice jusqu'à la limite des lieux-dits le Bas de Rapré et Rapré limite des lieux-dits le Bas de Rapré et Rapré jusqu'à la limite des parcelles n° 47 et 52 limite entre les lieux- dits à l'Etang et aux Casernes. Limite entre les lieux-dits le Bouverot et aux Casernes limite entre les communes de SENONES et de VIEUX-MOULIN CR n° 9 dit de Saint-Maurice CR n° 24 du Haut-Jardin limite limite entre les parcelles n° 117 et 119 limite entre les parcelles n° 117 et 118 limite entre la parcelle n° 117 et les parcelles n° 161 et 163. Bande d'une largeur de 10 m de la parcelle n° 117 comme fi- guré au plan joint limite entre les parcelles n° 103 et 104 CR n° 24 limite des parcelles n° 134 133 128 126 avec les parcelles n° 109 et 110 chemin rural jusqu'à la rue du 1er Bataillon limite entre les parcelles n° 181 et 183. Limite entre les lieux-dits les Prés de Courensieu et les parcelles n° 181 à 171 et 197 limite entre le lieu-dit - Les Jardins de Courensieu et les parcelles n° 197 198 238 237 CR n° 23 dit de Claurensieu rue Charles Vincent (coté pair) batiments anciens de l'Abbaye jusqu'à la ruelle comme figuré au plan place du général LECLERC avenue du 22 novembre. Ensemble des batiments de la gare et terrain comme figuré au plan limite entre les parcelles n° 375 et 367 - 374 et 368 limite entre les parcelles n° 372 et 369 - 372 et 370 - 380 et 379 limite de la parcelle n° 52 avec les parcelles n° 47 - 50 - 51 et 53 (non comprises). Place du Maréchal Desrivaux CR n° 11 dit de la Glacière limite entre les lieux-dits à l'Etang et rue du Maréchal Desrivaux limite entre les lieux-dits à l'Etang et aux Casernes limite entre les lieux-dits le Bouverot et aux Casernes limite entre les communes de SENONES et de VIEUX-MOULIN. CR n°9 dit de Saint-Maurice CR n° 24 du Haut-Jardin. Limite entre les parcelles n° 117 et 119 limite entre les parcelles n° 117 et 118 limite entre la parcelle n° 117 et les parcelles n° 161 et 163 bande d'une largeur de 10 m de la parcelle n° 117 comme figuré au plan joint limite entre les parcelles n° 103 et 104 CR n° 24 limite des parcelles n° 134 133 128 126 avec les parcelles n° 109 et 110 chemin rural jusqu'à la rue du 1er Bataillon limite entre les parcelles n° 181 et 183 limite entre les lieux-dits -les Prés de Courensieu- et les parcelles n° 181 à 171 et 197 limite entre le lieu-dit - Les Jardins de Courensieu - et les parcelles n° 197 198 238 237 CR n° 23 dit de Claurensieu rue Charles Vincent (coté pair) batiments an- ciens de l'Abbaye jusqu'à la ruelle comme figuré au plan place du général Leclerc avenue du 22 Novembre ensemble des batiments de la gare et terrain comme figuré au plan limite entre les parcelles n° 375 et 367 - 374 et 368 limi- te entre les parcelles n° 372 et 369 - 372 et 370 - 380 et 379.

AC2

PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Référence du texte législatif : Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Inscrit le 24/05/1982

Désignation de la servitude :

SENONES: Deuxième ensemble: Site de la Louvière: VC n° 4 dite de la Rochure à partir de l'angle nord de la parcelle n° 236a limite fictive de l'extrémité sud-ouest de la parcelle n° 315 à l'extrémité sud-est de la parcelle n° 342 limite entre les parcelles n° 343 et 342 - 343 et 341 - 344 et 341 - 345 et 341 limite entre les parcelles n° 348 et 350 - 349 et 350 limite entre les parcelles n° 349 et 375 - 347 et 375 limite entre les parcelles n° 151 et 205 limite sud des parcelles n° 151 150 149 148 147 146 145 144 143 140 139 138 137 135 CR n° 15 dit de l'Auviot.

EL3

NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LE RABODEAU (depuis MOUSSEY-scierie l'Abbé jusqu'à son embouchure dans la Meurthe).

I3B

GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - SAINT BLAISE.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Voir liste jointe.

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 27/08/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES -VIEUX MOULIN Coresta 88 13 011

PT2

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/04/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES-VIEUX MOULIN (88 13 011)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES (88 22 047)

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 16/05/1990

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES - Passif (88 22 048)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

TAINTRUX

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1**BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4**LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MORTAGNE : Affluent de la Meurthe

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 1717/2010 du 27/07/2010 abrogeant partiellement l'Arrêté Préfectoral n°327/72 DDA du 01/09/1972 TAINTRUX

Désignation de la servitude :

Sources Grandrupt 1 et 2, Bonhomme et Moinehaye Ouest

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LE TAINTROUE (depuis TAINTRUX=scierie de Rougiville jusqu'à son confluent avec la Meurthe).

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Parcours de santé, stade municipal, courts de tennis et piscine

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude :

Centre de TAINTRUX - Richardville 088 014 0105

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

LE VERMONT

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Liste des servitudes d'utilité publique

VEXAINCOURT

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°3800/2006 du 21 décembre 2006.

Désignation de la servitude :

Périmètres de protection de la source de "Ménombru" et ses ouvrages annexes.

EL3	NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED
-----	--

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

EL3	NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED
-----	--

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

GOUTTE DE LA MAIX (depuis la scierie de la Maix jusqu'à son confluent avec la Plaine).

I4B	DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE
-----	-----------------------------------

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

VIENVILLE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit le 16/04/1984**Désignation de la servitude :**

LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES : Eglise de St Jacques du Stat l'ancien choeur et le clocher cadastre section C 1515 d'une contenance de 4 ares 60 centiares

I4A

TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ANOULD - LAVELINE DEVANT BRUYERES.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

VIEUX-MOULIN

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.**Acte instituant la servitude :****Désignation de la servitude :**

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PT1 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques, Arrêté du 21 août 1953

Acte instituant la servitude : Décret du 27/08/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES -VIEUX MOULIN Coresta 88 13 011

PT2 TELECOM. PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 21/04/1971

Désignation de la servitude :

Centre radioélectrique de SENONES-VIEUX MOULIN (88 13 011)

PT3B TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

LA VOIVRE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : Articles L. 211-7 (I) du Code de l'environnement et articles L. 151-37-1 et R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

RUISSEAU de la HURE (à l'aval de BAN DE SAPT) : Affluent de la Meurthe

EL11 INTERDICTION D ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS

Référence du texte législatif : Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Décret de D.U.P. et classement en Route Express du 21/04/2000 (article 4). Pour mémoire; liste des actes étant à l'origine de la servitude: a) Arrêté de D.U.P. 60/DDE/92 du 11/02/1992. b) Arrêté de D.U.P. 759/79/DDE du 13/06/1979. c) Arrêtés de D.U.P. 1086/80/DDE du 18/07/1980 et 1003/84/DDE du 09/08/1984. d) Arrêté de D.U.P. du 23/05/1993.

Désignation de la servitude :

R.N. 59. De la limite avec la Meurthe et Moselle à la Déviation de Saint Dié (Route express). Pour mémoire; liste des tronçons d'itinéraire précédemment concernés par la servitude EL 11 modifiée par le décret du 21/04/2000: a) Déviation de Raon l'Etape-Bertrichamps (54). b) Déviation de Saint Blaise. c) Déviation d'Etival Clairefontaine. d) Liaison La Pêcherie-Saint Dié. NB: le Créneau du Petit Robinson n'est concerné que depuis le présent décret.

EL3 NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA MEURTHE (du confluent de la Fave à la limite de la Meurthe et Moselle).

I3B GAZ - CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 2x63kv. ST MICHEL SUR MEURTHE - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ETIVAL - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 2x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE / Ligne 1x63kv. ST DIE DES VOSGES - Piquage à ST MICHEL SUR MEURTHE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales et article R. 425-13 du code de l'urbanisme

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

Terrain de sports: lieudit "La petite croix Bigon".

Référence du texte législatif : Articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement, Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles, articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement et Décret n°2000-547 du 16 juin 2000

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n° 492/2010/DDT du 24/12/2010 annulant et remplaçant les A.P. n° 512/97/DDE du 13 août 1997, modifié par A.P. n° 232/99/DDE du 18 mars 1999, modifié par A.P. n° 42/2003/DDE du 20 janvier 2003 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE), modifié par A.P. n°219/05/DDE du 23 août 2005 (ETIVAL-CLAIREFONTAINE).

Désignation de la servitude :

Rivière La Meurthe - Plan de Prévention du Risque Inondation

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

WISEMBACH

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n° 882/2015 du 22/05/2015**Désignation de la servitude :**

Sources Basse des Boles 1, 2 et 3

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PIERRE-PERCEE

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier**Acte instituant la servitude :** Code forestier.**Désignation de la servitude :**

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.**Acte instituant la servitude :** Inscrit le 07/05/1982**Désignation de la servitude :**

CELLES-SUR-PLAINE : Scierie Lajus bâtiment avec ses installations mécaniques bief avec retour sur la rivière roue à aube et haut-fer

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 21/09/1981

Désignation de la servitude :

PIERRE-PERCEE : Ruines du Château

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Articles L 621-1 à L 621-22, L.621-25 à L.621-29-8, L.621-30, L.621-31, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-97 du code du patrimoine.

Acte instituant la servitude : Classé le 22/05/1922

Désignation de la servitude :

PIERRE-PERCEE : Bas Relief

AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Article L215-13 du code de l'environnement, articles L.1321-2, L.1321-2-1 et R.1321-6 et suivants du code de la santé publique - Eaux Minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, R. 1322-17 et suivants, Arrêté du 26 février 2007, Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral Meurthe et Moselle n°071/1988 du 06/09/1988

Désignation de la servitude :

PIERRE-PERCEE : galerie d'Ortomont, sources des Trippes, Sous La Roche Amont et Aval, Sous Marie Fontaine 1 et 2

EL3	NAVIGATION INTERIEURE - HALAGE ET MARCHEPIED
-----	--

Référence du texte législatif : Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques

Acte instituant la servitude : Codes fluvial et rural.

Désignation de la servitude :

LA PLAINE (depuis Raon les Leau-scierie de Saint-Pierre jusqu'au confluent avec la Meurthe).

I4A	TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE - 3ème CATEGORIE
-----	---

Référence du texte législatif : loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

TRANSPORT - 3°Catégorie. Ligne 63kv. ETIVAL - VIEUX PRE.